

Département de Langue et Littérature françaises
Master
« Études franco-helléniques en Littérature, Civilisation et Traduction »

Présentation

Le Département de Langue et de Littérature Françaises de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes organise, depuis 2017, un Master interdisciplinaire en deux ans « Études franco-helléniques en Littérature, de Civilisation et de Traduction ». Ce programme vise à offrir une formation centrée sur la compétence interculturelle franco-hellénique. Pluridisciplinaire dans sa conception, il intègre plusieurs disciplines en sciences humaines : lettres modernes, littérature comparée, histoire, études de genre, études postcoloniales, traduction. L'approche met l'accent sur l'espace culturel commun aux deux pays et les transferts culturels franco-helléniques.

Il propose deux filières spécialisées :

- Littérature et civilisation
- Traduction

Objectifs

Le Master « Études franco-helléniques en Littérature, Civilisation et Traduction » se concentre aux études franco-helléniques et se focalise en particulier à l'étude de la littérature, de la civilisation et de la traduction. Son but est d'élargir les connaissances des étudiants sur d'importants sujets sociaux, culturels et politiques qui concernent la France et la Grèce en combinaison avec l'acquisition de connaissances dans le domaine de la théorie et de l'analyse littéraire, ainsi que dans le domaine de la théorie de la traduction.

Ce programme interdisciplinaire cherche à promouvoir les connaissances et la recherche interculturelles dans divers domaines des relations franco-helléniques. Il vise notamment à :

- Promouvoir la recherche dans le domaine des transferts culturels franco-helléniques
- Promouvoir l'étude de la littérature, de l'histoire de la civilisation et de la traduction
- Développer l'examen critique des approches méthodologiques en littérature et en civilisation
- Étudier la traduction en tant que facteur de médiation culturelle à la fois diachronique et synchronique
- Examiner le rôle des textes, qu'il s'agisse d'œuvres originales ou de leurs traductions, en tant que moyen de transmission des idées et de communication entre différents peuples
- Donner aux étudiants des compétences linguistiques et interculturelles et former des traducteurs spécialisés dans les domaines de la littérature et des sciences humaines.

Conditions d'admission

Sont acceptés comme candidats au Master :

- a. Les diplômés des départements de langue et de littérature françaises des universités grecques.
- b. Les titulaires d'un diplôme étranger dans des disciplines connexes et reconnu par D.O.A.T.A.P. [Hellenic National Academic Recognition and Information Center [Hellenic NARIC] https://www.doatap.gr/home_english/).
- c. Les titulaires d'un diplôme d'autres départements universitaires grecs, à condition de pouvoir attester des connaissances suffisantes en littérature, en civilisation des peuples francophones et en traduction.
- d. Les ressortissants étrangers titulaires d'un diplôme dans des disciplines connexes accompagné d'une attestation d'équivalence attribuée par D.O.A.T.A.P. Une certification supplémentaire de la connaissance du grec moderne est également requise (niveau B2 « bonne connaissance »).
- e. Dans le cas des candidats étrangers, même de ceux bénéficiant d'une bourse d'État, sont requis un certificat ou autre preuve attestant une excellente maîtrise du français (niveau C1). Une certification ou attestation de connaissance du grec moderne est également exigée.

Dossier d'admission et pièces justificatives :

1. Demande d'admission / Lettre de motivation
2. Curriculum vitae
3. Copie certifiée conforme du Diplôme d'études de premier cycle ou une attestation de fin d'études.
4. Copies certifiées conformes de tout autre titre ou qualification dans des disciplines connexes.
5. Relevé de notes.
6. Les candidats, titulaires de diplômes d'universités étrangères, devront fournir une attestation d'équivalence et de reconnaissance de leur diplôme attribuée par D.O.A.T.A.P.
7. Diplôme attestant un niveau de connaissance de la langue française au moins équivalent au niveau C1 du CECRL pour les candidats des catégories (b), (c) et (d).
8. Pour les candidats étrangers, un diplôme attestant un niveau de connaissance du grec moderne au moins équivalent au niveau B2 du CECRL.
9. Des diplômes attestant la connaissance d'autres langues, le cas échéant.
10. Toute preuve attestant une éventuelle activité scientifique dans les disciplines du Master.

Procédure de sélection

La procédure de sélection prévoit un entretien oral et une évaluation du dossier des candidats.

Programme d'études

La durée du Master « Études franco-helléniques en littérature, civilisation et traduction » est de quatre (4) semestres. Pour l'obtention du Diplôme de Spécialisation sont requis, au total, cent vingt (120) ECTS. Pendant la durée de leur cursus, les étudiants du troisième cycle sont obligés de suivre les cours et de réussir à l'examen final, de s'engager dans des activités de recherche, de rédiger des travaux scientifiques ainsi qu'un mémoire de Master. Les cours obligatoires et optionnels des trois (3) premiers semestres donnent droit à dix (10) ECTS chacun. Les langues d'enseignement sont le grec et le français.

Le programme du Master propose deux domaines de spécialisation : a) Littérature et Civilisation et b) Traduction. Les cours commencent en octobre et se terminent en juin. La présence aux cours est obligatoire. La durée de chaque cours est trois (3) heures. Le programme et les obligations des étudiants figurent dans le Guide de l'étudiant.

La note finale du diplôme du Master est la moyenne des cours et du mémoire de fin d'études. Après le Master, les étudiants peuvent poursuivre des études doctorales, conformément aux procédures prévues par le Département de langue et de littérature françaises.

Le programme des cours par filière est fixé de la manière suivante :

1er semestre

Trois (3) cours obligatoires communs pour les deux filières :

Méthodologie de la recherche

Transferts culturels et médiations dans l'espace franco-hellénique

Histoire et courants de la littérature européenne

2e semestre

Filière : Littérature et Civilisation

Un (1) cours obligatoire :

Littérature Comparée I

Deux (2) cours optionnels (choisis dans la liste des cours proposés)

Filière : Traduction

Deux (2) cours obligatoires :

Histoire de la traduction

Atelier de traduction 1 : Traduction littéraire - Roman

Un (1) cours optionnel (choisi dans la liste des cours proposés)

3e semestre

Filière : Littérature et Civilisation

Trois (3) cours optionnels (choisis dans la liste des cours proposés)

Filière : Traduction

Deux (2) cours obligatoires

Atelier 2 : Traduction et nouvelles technologies

Atelier 3 : Traduction essai et discours savant

Un (1) cours optionnel (choisi dans la liste des cours proposés)

4e semestre

Mémoire de Master (26 ects)

Séminaire de Master/tutorat pour la préparation et la rédaction du mémoire (4 ects)

Liste des cours optionnels

Filière Littérature et Civilisation

Histoire des relations franco-helléniques

Histoire de la traduction

Littérature francophone

Littérature, théâtre et cinéma

Migration, exil et diasporas dans l'espace franco-hellénique. Approches littéraires et historiques

Transculturalités francophones et identités

Approches sur le genre et la vie publique

Histoire des idées linguistiques

Théorie de la littérature – Théories de la réception

Littérature et antiquité

Littérature comparée II

Réception de la Grèce antique et moderne en France

Humanités numériques en sciences humaines

Questions de Littérature et d'histoire de la civilisation

Filière Traduction

Atelier de traduction optionnel : Traduction littéraire – Théâtre et/ou poésie

Écriture créative

Critique de la traduction

Littérature comparée I

Littérature comparée II

Littérature francophone

Littérature, théâtre et cinéma

Histoire des idées linguistiques

Migration, exil et diasporas dans l'espace franco-hellénique. Approches littéraires et historiques

Transculturalités francophones et identités

Humanités numériques en sciences humaines

Questions de traduction et de traductologie

Obligations des étudiants

a. Scolarité, encadrement académique et durée des études

À leur inscription, les étudiant.e.s reçoivent le Règlement des études qui décrit en détail leurs droits et devoirs.

L'assiduité aux cours est obligatoire ; sont autorisées trois (3) absences maximum par module. En cas d'absences supplémentaires, une demande de dérogation peut être soumise à la direction du Master avec justificatifs médicaux.

L'étudiant.e ayant échoué aux examens des modules semestriels à la première session d'examens (à la fin de chaque semestre) ou à la session de rattrapage (en septembre) est éliminé.e de la formation.

Le mémoire de Master est déposé à la fin du 4^e semestre des études, au mois de juillet. En cas de raisons particulières ou exceptionnelles, la Commission pédagogique du Master peut accorder une dérogation ou une prolongation maximum d'un semestre, et ce sur avis du jury du mémoire composé par le directeur de recherche et deux autres membres.

Les études de Master durent quatre (4) semestres et ne peuvent dépasser les cinq (5). Un.e étudiant.e ayant échoué à compléter son parcours académique (examens des modules semestriels et soutenance du mémoire) dans le délai de 5 semestres, est éliminé.e de la formation, sur la décision de l'Assemblée générale du Département.

Dans des cas exceptionnels et sur décision de l'Assemblée générale du Département l'étudiant.e a le droit de demander la suspension de ses études pour une période de douze (12)

mois maximum. Pendant cette période, le statut d'étudiant ainsi que tous les droits qui en découlent sont suspendus. Le statut d'étudiant est récupéré à nouveau à la fin de la période de suspension.

b. Mode d'évaluation – Devoirs

Le mode d'évaluation dans les différents modules du Master est décidé par les enseignant.e.s et il est spécifié dans la description de chaque module. Le principe général qui s'applique à l'évaluation des étudiant.e.s est que la note finale pour chaque module correspond à la somme des notes obtenues au moins par deux sources indépendantes (par exemple, devoirs de recherche au cours du semestre, examens écrits ou oraux, prestation orale ou autres activités de recherche).

L'évaluation du mémoire est basée sur les critères énumérés à la section concernant les mémoires. La notation se fait sur l'échelle de un à dix (1-10), avec une moyenne égale à six (6). Si un module est enseigné par deux enseignants ou plus, la Direction du Master désigne l'enseignant responsable pour la coordination de l'enseignement et le mode d'évaluation.

c. Examens

Les examens, pour les modules aboutissant à des examens, ont lieu en trois sessions :

- i. à la fin du semestre d'automne
- ii. à la fin du semestre de printemps et
- iii. au mois de septembre (session de rattrapage pour les deux semestres).

Si l'étudiant ne réussit pas à un module, il se verra radier du registre des étudiants du Master.

Si un module prévoit une évaluation au moyen d'un devoir de recherche rendu par écrit, un éventuel retard dans la soumission du devoir est pénalisé comme suit : 10% pour un retard d'un mois, 20% pour un retard de deux mois, 30% pour un retard de trois mois ou plus.

c. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 600 € par semestre, 2 400 € pour les 4 semestres. Le premier virement (600 €) est réalisé obligatoirement à l'inscription de l'étudiant.e et les trois autres au début des 2e, 3e et 4e semestres. Si un des virements n'est pas réalisé, la scolarité est automatiquement interrompue. Les droits d'inscription sont à déposer à la banque, au compte du Conseil de Recherches de l'Université d'Athènes. L'étudiant.e doit par la suite fournir le relevé du virement bancaire au secrétariat du Master et reçoit alors un reçu de paiement. En cas d'interruption des études, aucun remboursement n'est possible pour le montant des frais déjà payés jusqu'à cette date. Les revenus du Master sont destinés à couvrir les besoins du fonctionnement du Master, comme par exemple : assistance administrative et technique, achat de matériel imprimé et électronique, achat et maintenance de l'équipement, matériels consommables et fournitures de bureau, frais de promotion et de publicité, organisation des journées de formation et des colloques, frais liés à des publications et éditions, rémunération des enseignants externes et frais pour leurs déplacements, bourses d'études pour les étudiant.e.s. De plus, peuvent être pris en charge les frais d'inscription et de participation des enseignant.e.s du Master à des colloques en Grèce ou à l'étranger ainsi que des étudiant.e.s à

condition que leur communication soit faite en collaboration avec un.e des enseignant.e.s et est en relation directe avec leur mémoire de recherche. La gestion financière du Master est prise en charge par la Commission des finances du Master, validée par l'Assemblée générale du Département et supervisée par le Conseil de Recherches de l'Université d'Athènes. Des cas exceptionnels sont susceptibles d'être examinés par la Direction du Master.

d. Le mémoire

Le quatrième semestre d'études est consacré à l'élaboration du mémoire. Le mémoire peut porter sur n'importe quel sujet enseigné pendant les trois semestres ou il peut être interdisciplinaire. Les étudiant(e)s, en collaboration avec l'un(e) des professeur(e)s qui sera leur directeur de recherche, déposent au secrétariat du Master le sujet de leur mémoire. L'étudiant(e) est tenu d'informer régulièrement le directeur ou la directrice de leur mémoire de l'avancement de ses recherches et de présenter ses résultats à intervalles réguliers dans le cadre du séminaire de master auquel il est tenu de participer. Pour chaque mémoire, est nommé un Comité consultatif composé de trois membres. Le mémoire peut être rédigé en français ou en grec, conformément aux normes spécifiques du programme de Master. Les mémoires, après leur approbation, sont téléchargés sur le dépôt des archives ouvertes de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes, au plus tard 12 mois après la soutenance du mémoire.

Le mémoire, auquel sont attribués vingt-six (26) ECTS, est noté en fonction des critères d'évaluation suivants. Il doit :

- être une œuvre originale ;
- se caractériser par l'exactitude et la clarté de son contenu ;
- démontrer la capacité de l'étudiant de faire preuve d'esprit critique ;
- être organisés selon les normes du discours académique ;
- avoir suffisamment de références bibliographiques dans le texte et une bibliographie à la fin conforme aux normes internationales ;
- doit comprendre entre 15 000 à 20 000 mots (sans compter les annexes, les images, les tableaux, etc.) ;
- Les mémoires qui dépassent de beaucoup la taille requise ou qui sont inférieurs à la taille requise ne sont pas acceptés ;
- le plagiat engage une procédure disciplinaire qui peut conduire à la radiation de l'étudiant du programme de Master, sur avis du Comité consultatif.

Le mémoire de Master est évalué par un comité composé de trois membres, le directeur de recherches et de deux autres membres. Les membres du Comité sont nommés par l'Assemblée du Département. La soutenance publique du mémoire devant le comité / jury d'évaluation est une condition préalable pour l'obtention du diplôme de Master.

Pour l'obtention du Master, l'étudiant doit totaliser une moyenne de 6/10.

e. Participation à la vie académique

Outre les obligations émanant de leurs études, les étudiants sont invités à participer activement à la vie académique du département, à assister aux activités du département (conférences, colloques, discours, événements), à présenter leurs travaux de recherche, assumer d'autres tâches académiques (tutorat des étudiants de premier cycle, surveillance aux examens etc.).